



SERVICE COMPTABILITÉ

**N.REF : JJG/CB**

**DC N°18.276**

**DECISION**

***Concernant la fixation des tarifs  
pour le bar des Tennis Municipaux  
=°=°=°=***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DECIDE**

- de fixer, à compter du 18 mai 2018 les tarifs concernant le bar des Tennis Municipaux, comme suit :

**BAR**

**- Boissons fraîches**

. Coca Cola Zéro – 33 cl (cannette)	1,50 €
. Coca Cola – 33 cl (cannette)	1,50 €
. Jus de fruit (Groupe de +20 personnes)	5,00 € le litre
. Sirop à l'eau – 25 cl	1,50 €
. Limonade PSCHITT (verre)	1,50 €
. Eau de source Cristaline (50 cl)	1,00 €
. Perrier – 33 cl (cannette)	1,50 €
. Perrier (bouteille)	3,00 €
. Sirop supplément	0,50 €
. Bouteille eau Cristaline 1,5 L	2,00 €
. Orangina – 33 cl (cannette)	1,50 €
. Diabolo (Limonade + Sirop)	2,00 €
. Oasis tropical – 33 cl (cannette)	1,50 €
. Fuze tea – 33 cl (cannette)	1,50 €
. Fanta orange – 33 cl (cannette)	1,50 €

**- Bières bouteilles**

. Leffe – 33 cl	4,00 €
. Hoegaarden – 33 cl	4,00 €
. Bush – 33 cl	4,50 €
. Kwak – 33 cl	4,50 €

**- Bières pression**

. Leffe – 25 cl	3,00 €
. Hoegaarden – 25 cl	3,00 €

- . Galopin « Ieffe ou Hoegaarden » - 12 cl 1,50 €
- . Stella Artois 25 cl 2,50 €

- Boissons chaudes

- . Café 1,50 €
- . Décaféiné 1,50 €
- . Thé 2,00 €
- . Infusion verveine-menthe 2,00 €
- . Chocolat 2,00 €
- . Café + 2 Mini Viennoiseries 4,00 €
- . Thé + 2 Mini Viennoiseries 4,00 €
- . Chocolat + 2 Mini Viennoiseries 5,00 €

- Apéritifs et Alcools

- . Punch 4,00 €
- . Sangria 4,00 €
- . Martini blanc ou rouge – 10 cl 4,00 €
- . Pineau des Charentes blanc ou rouge 4,00 €
- . Kir pétillant 5,00 €
- . Kir vin blanc 4,00 €
- . Apéritif « Maison » 4,00 €
- . Cocktail avec alcool 10,00 €
- . Martini 4,00 €

- Carte des Vins

- . Verre de Blanc 3,00 €  
(Vin Charentais Gardrat – 14 cl)
- . Verre de Rouge 3,00 €  
(Vin Charentais Gardrat – 14 cl)
- . Verre de Rosé 3,00 €  
(Vin Charentais Gardrat – 14 cl)
- . Carafe (Rouge, Blanc ou Rosé)
  - ½ litre 10,00 €
  - ¼ litre 5,00 €
- . Bouteille de Cidre 9,00 €  
(Cidre écusson Rosé – 75 cl)
- . Bouteille de champagne « ANSON » 45,00 €  
75 cl
- . Coupe de champagne « ANSON » 9,50 €
- . Bouteille de crémant 19,50 €  
de bourgogne – 75 cl
- . Coupe de crémant de bourgogne rosé 5,00 €

- Snack

- . Tartine 3,00 €
- . Pizza 11,00 €
- . Sunday Caramel 2,50 €

. Café gourmand (1 rocher+1 cannelé + 1 fondant)	5,00 €
. Chocolat ou thé gourmand (1 rocher + 1 cannelé + 1 fondant)	6,00 €
. Café ou thé + 2 Mini viennoiseries	4,00 €
. Sandwich « classique »	4,50 €
. Sandwich « supérieur »	6,00 €
. Assiette complète (+ 350 gr)	10,50 €
. Plateau de dégustation	14,50 €
. Petit déjeuner (Café ou thé ou chocolat – pain – beurre Confitures et compote de fruits)	6,00 €
- Droit de bouchon	5,00 €
- Friandises	1,00 €

#### **SOIREES DANSANTES ET CONCERTS**

- LUX (assiettes des soirées dansantes)	25,00 €
- Plein tarif	20,00 €
- Enfant -12 ans	10,00 €
- Association et Comités d'entreprises (groupe de 10 personnes minimum avec justificatif)	15,00 €

#### **BUFFET POUR LES SEMINAIRES**

- 29,50 € par personne
- 25,00 € par personne
- 19,50 € par personne

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7018 – fonction 4141 sur le Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 17 mai 2018**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 mai 2018  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

